



Sondage concernant les prestations 2011 du CE de Toulouse

Vous n'êtes pas sans savoir que la Direction veut modifier les contours des Comités d'Etablissements pour créer un Comité d'Entreprise unique. Mais aucune date n'est arrêtée à ce jour.

Le CE de Toulouse (comme d'autres) se trouve de ce fait dans une situation de transition financière exceptionnelle à laquelle il doit impérativement faire face.

En effet, les élus auront une période très courte (mais non définie), et donc moins de recettes, pour payer les prestations que vous leur demanderez.

Si les prestations restent telles qu'elles sont actuellement, le CE aura rapidement un problème de trésorerie : les premiers demandeurs seront les premiers servis, mais qu'en sera t'il des autres ?

Lors de la dernière réunion du CE le 31 janvier 2011 à Toulouse, les élus FO-Matmut ont proposé de demander aux salariés leur avis. Mais la CGT et la Direction se sont associées pour refuser, arguant que c'était aux élus d'imposer leur décision ("ils sont élus pour cela !") et que les salariés n'avaient pas à décider.

Or, nous estimons au contraire que le CE est celui des salariés et que c'est aux salariés de décider car il s'agit de leur argent. C'est pourquoi nous vous proposons de vous soumettre plusieurs solutions. Les élus FO-Matmut s'engagent à retenir celle qui vous conviendra le mieux.

Nous vous demandons d'en prendre connaissance, de cocher la case de la solution que vous préférez et de nous retourner la page 2 (une page par salarié) par fax au

04 67 60 07 32

avant le jeudi 17 février 2011

FO-Matmut, février 2011

Syndicat FO-Matmut Tél : 06 09 87 01 97

Internet : www.fo-matmut.com Mail : fo.matmut@gmail.com

A situation exceptionnelle, décision exceptionnelle :

1- Suppression de toutes les prestations : le CE garde ses subventions (option retenue par le CE de Lyon).

Pour les reverser à la future instance ?

OUI	NON
-----	-----

2- Réduction des montants de toutes les prestations : le CE plafonne (par exemple à 20 €) chaque poste de prestation afin d'en faire bénéficier un maximum de demandeurs.

OUI	NON
-----	-----

3- Suppression de certaines prestations : le CE ne conserve que les prestations qui ont le plus de succès (ex : sport et médiathèque).

OUI	NON
-----	-----

4- Paiement des premières demandes de participation, jusqu'à épuisement des subventions, et délaissement des prestations non payées à la future instance (option retenue par le CE de Marseille)
A condition que le futur CE prévoie les postes non réglés !

OUI	NON
-----	-----

5- Répartitions équitables de la trésorerie par bons d'achat multi-enseignes de montants non négligeables : la Loi autorise le versement sans motif de bons d'achat jusqu'à 147 €, et des bons d'achat "culture" (théâtre, livres, CD, spectacles, cabarets, etc...) qui ne sont pas plafonnés.

OUI	NON
-----	-----

Nom, prénom (facultatif) :

**Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter
au 06 09 87 01 97**

**Rappel : retour de cette seule page (une par salarié)
par fax au 04 67 60 07 32
avant le jeudi 17 février 2011**

**Nous vous remercions pour les quelques minutes
que vous aurez consacré à compléter ce sondage**